



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 15 décembre 2023,

Comité de pilotage Natura 2000 – Synthèse des échanges

Compte rendu COPIL site Natura 2000 ZPS « Le Salagou »



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Présents :

Laurent Albert – Maire de Villeneuvevette et président du COPIL des Mines de Villeneuvevette
Michel Vellas – Maire de Brenas et Président du COPIL du Salagou
Patrick Jaures – Maire de Mourèze
Rosemay Cremieux – Mairie de Clermont l'Hérault
Isabelle Orsoni Gooris – Mairie de Clermont l'Hérault
Marc Carayon – Maire de Lacoste
Stéphanie Jeunet – Conseillère municipale Péret
Nathalie Lamande – Région Occitanie
Laurent Baccou – DDTM34
Saveria Leandri – DDTM34
Elodie Canet – DDTM 34
Corinne Roskam – OFB
Jean-Christophe Petit – Chambre d'agriculture 34
Céline Mendes – CIVAM bio 34
Lisa Moreno – CEN Occitanie
Thibault Rodriguez – CEN Occitanie
Alain Ravayrol – La Salsepareille
Cristelle Delmas – Fédération des IGP de l'Hérault
Jean-Albert Polge – Midi Libre

Techniciens SMGS :

Cécile Olive – Directrice Grand Site Salagou Cirque de Mourèze
Anna Chaine – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Julie Condé – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Excusés :

Marie Passieux – Présidente Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
Max Allies – Elu Region Occitanie
Eric Suzanne – Sous-préfet de Lodève
Sophie Costeau – Mairie Mériçons
Catherine Klein – Mairie de Clermont l'Hérault
Anne Salvado – Région Occitanie
Luis De Sousa – DDTM 34
Shona Gravat Hodan – Département de l'Hérault
Julie Bremond – Département de l'Hérault
Roseline Labarriere Duchamp – Présidente FRANSYLVA Hérault
Anne Schmidt – Hérault Tourisme
Florian Pontramon – Communauté de communes du Clermontais
Sophie Pirkin – Comité Régional du Tourisme
Cécile Amiel – Base de plein air du Salagou
Elise Buchet – CNPF Occitanie
Cathy Barbaza – Hérault Sport
Maxime Cambefort - Fédération de pêche de l'Hérault
Benjamin Salvarelli – LPO Occitanie

Autres structures absentes : cf. arrêté préfectoral de composition du COPIL.

Le Comité de pilotage du site n° FR9112002 « Le Salagou » s'est réuni, le **vendredi 15 décembre 2023**, sous sa forme restreinte.

Monsieur Michel Vellas, Président du Comité de pilotage, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- Procéder à l'élection du président de COPIL et de la structure animatrice ;
- Evoquer les évolutions liées à la décentralisation de la gestion des sites à la Région ;
- Dresser le bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- Echanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Table des matières

I-	Election de la structure animatrice et du président de COPIL.....	4
II-	Information sur la décentralisation de la gestion des sites à la Région.....	4
III-	Présentation du site.....	5
IV-	Suivis naturalistes.....	7
1.	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>).....	7
2.	Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>).....	8
3.	Aigle de bonelli (<i>Aquila fasciata</i>).....	8
4.	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>).....	9
V-	Promotion des pratiques agroenvironnementales.....	11
1.	Renforcer les liens avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze ».....	11
2.	Projet Agroenvironnemental et climatique 2023 – 2027.....	11
3.	Accompagnement technique des agriculteurs.....	12
4.	Suivi du foncier départemental.....	13
VI-	Actions d'information, communication et sensibilisation.....	16
1.	Sensibilisation du grand public et des scolaires.....	16
2.	Accompagnement des élus et des collectivités partenaires.....	16
3.	Zoom sur la dotation aménités rurales.....	16
VII-	Veille environnementale.....	18
1.	Accompagnement des porteurs de projets – Evaluation simplifiée des incidences.....	18
2.	Veille environnementale et sensibilisation sur le terrain.....	19

I- Election de la structure animatrice et du président de COPIL

Nathalie Lamande, responsable du service Natura 2000 à la Région Occitanie, encadre l'élection de la structure animatrice et du président de COPIL.

Structure animatrice du site Natura 2000 depuis sa création, **le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est réélu à l'unanimité pour une durée de 3 ans.**

Pour rappel, la structure animatrice est chargée de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectif. Elle est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Elle réalise l'assistance administrative, met en œuvre des actions d'information, sensibilisation et assure les missions techniques en lien avec ses partenaires.

Mr Michel Vellas est réélu à l'unanimité président du comité de pilotage pour une durée de 3 ans. Pour rappel, le président de COPIL, en lien direct avec l'animateur du site, porte la politique Natura 2000 sur le territoire et auprès des collectivités territoriales et s'assure du bon déroulement de la concertation sur le site.

II- Information sur la décentralisation de la gestion des sites à la Région

Nathalie Lamande, présente les conditions de la décentralisation de la gestion des sites à la Région et rappelle le rôle de chacun.

En France, jusqu'au 31 décembre 2022, la politique Natura 2000 est gérée par l'Etat. Ce sont donc les DREAL et les DDTM en lien avec le Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des Territoires qui pilotent et animent le dispositif Natura 2000. **La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et à la déconcentration (dite loi 3DS) a transféré une partie de la compétence Natura 2000 en confiant le pilotage des sites exclusivement terrestre et l'engagement des crédits européens FEADER aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023.** Le décret associé du 30 décembre 2022 met en œuvre cette décentralisation et modifie les dispositions réglementaires concernées.

Ce transfert est **partiel**, les missions transférées à la Région sont :

Pour les sites exclusivement terrestres :

- La désignation et l'animation des comités de pilotage,
- L'approbation des documents d'objectifs (DOCOB),
- La présidence des comités de pilotage et l'élaboration des documents d'objectifs en l'absence de collectivité territoriale porteuse de la démarche,
- L'instruction et le contrôle des chartes,
- L'appui technique aux structures animatrices, contribution au rapportage à l'Union Européenne, animation de la compétence au niveau régional...

Pour les sites terrestres et mixtes :

- L'instruction et le financement (FEADER et crédits Région) des animations de sites, des élaborations et révisions de DOCOB, des contrats Natura 2000.

L'Etat restera compétent pour :

- La gestion des sites mixtes et marins,
- L'instruction des dossiers d'évaluation des incidences,
- L'instruction et le financement des Mesures Agro-environnementales et Climatiques
- L'interface avec la Commission européenne (rapportage, gestion du contentieux).

La Région Occitanie bénéficie à ce jour d'une compensation financière de l'Etat pour 11 ETP (4 pour l'instruction financière du FEADER et 7 pour le pilotage technique). Une implantation en cohérence avec les sites concernés est mise en place sur les territoires (Montpellier, Toulouse, Narbonne, Tarbes, Cahors et Millau).

III- Présentation du site

Un arrêté désigne le site en tant que Zone de Protection Spéciale le 29 octobre 2003. Le Document d'objectif (DOCOB) a été validé en Comité de pilotage le 22 novembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 février 2012.

La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le site Natura 2000 du Salagou est désigné au titre de la directive Oiseaux comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la présence d'une vingtaine d'espèces oiseaux d'intérêt communautaire dont quatre espèces remarquables au niveau départemental : l'Aigle de Bonelli, le Blongios nain, l'Outarde canepetière et le Busard cendré. Le site Natura 2000 s'étend sur près de 12 800 ha et concerne 22 communes.

La préservation de l'ensemble des espèces patrimoniales du site est directement liée à la conservation d'une mosaïque de milieux, dont des milieux ouverts, en lien notamment avec la mise en place de pratiques agroenvironnementales, le maintien d'une activité pastorale et la gestion de la fréquentation du site.

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

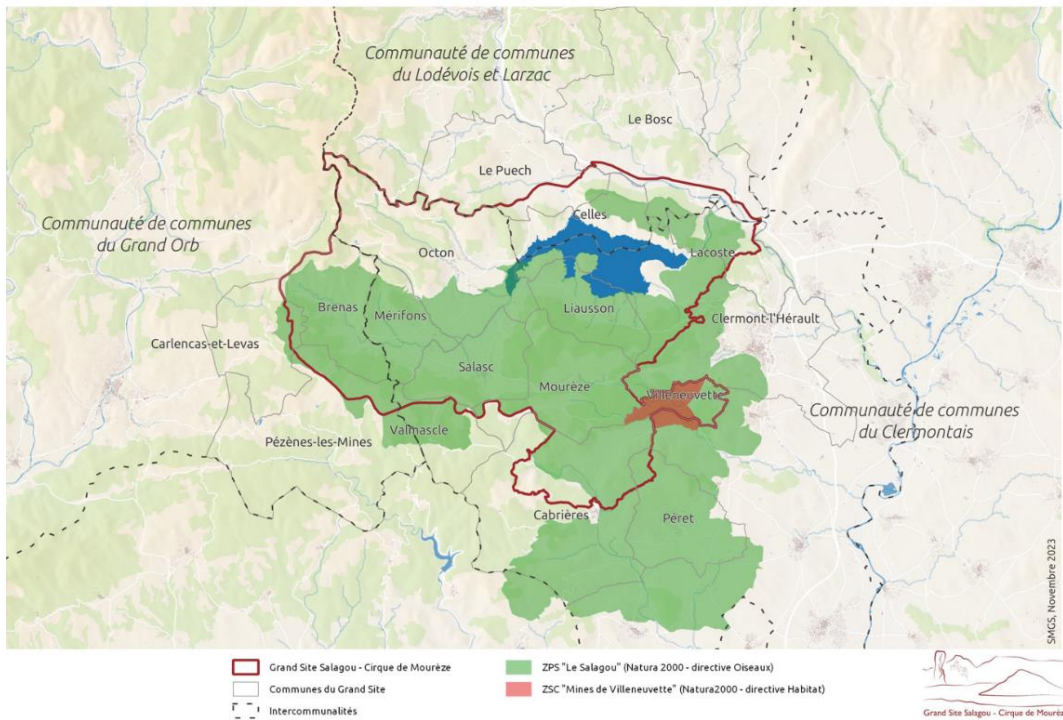


Figure 1: Cartographie du site Natura 2000 du Salagou (source : SMGS)

IV- Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis naturalistes a été réalisé en prestation par l'association la Salsepareille. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus de détails et accéder aux rapports complets.

1. Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)

En France, la population d'Outarde canepetière est estimée, en 2020, à 2450 mâles chanteurs répartis entre le pourtour méditerranéen et le centre ouest. La fragilité des effectifs et les menaces qui pèsent sur cette espèce (intensification agricole, aménagement du territoire...) ont conduit à la mise en place d'actions de suivi et de conservation notamment dans le cadre d'un **Plan National d'Action**.



Figure 2: Outarde canepetière mâle adulte (source : Alain Ravayrol)

Une population d'Outarde canepetière est présente au sud de la ZPS du Salagou (plaine viticole de Péret/Aspiran/Adissan) uniquement en période de nidification. Localisée dans les milieux agricoles et les friches, l'espèce recherche préférentiellement des zones de forte mosaïque paysagère comprenant des friches herbacées, des luzernes, des cultures céréalières et des vignes enherbées.

Des suivis réguliers sont réalisés sur le site depuis plusieurs années, notamment dans le cadre du PNA. Cependant, compte tenu de l'échelle visée par le protocole national, ces suivis ne permettent pas de viser l'exhaustivité site par site. La réalisation de suivis complémentaires, tel que mis en place cette année, permet de définir une méthodologie plus précise et d'estimer au mieux les effectifs de mâles chanteurs sur le site et sur ses abords immédiats.

La mise en place d'un comptage simultané en 2023 a permis d'estimer la population à entre 13 et 21 mâles chanteurs (record pour l'espèce sur la ZPS). Le principal noyau de population est localisé sur le secteur historique de l'Estang/ Camp du Couraud. L'espèce est toujours présente sur le secteur de Terres nègres mais absente des secteurs de Ronis et du Cabanis plus au sud.

Jean-Christophe Petit questionne sur les pratiques agricoles favorables à l'Outarde canepetière. Alain Ravayrol explique que cette espèce nécessite avant tout le maintien d'une mosaïque diversifiée de milieux. Il s'inquiète en particulier sur le devenir de certaines parcelles agricoles qui représentent aujourd'hui un habitat favorable à cette espèce. Un travail de veille foncière doit être mis en place pour garantir le maintien d'habitats favorables sur les zones occupées.

2. Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)



Figure 3: Bruant ortolan (source : A. Jouffray)

L'ex région Languedoc Roussillon apparait comme un bastion pour le Bruant ortolan, **espèce en fort déclin à l'échelle nationale.**

La ZPS du Salagou est connue pour accueillir une population d'effectifs conséquents à l'échelle du département. Celle-ci a la particularité d'occuper quasi exclusivement les milieux viticoles en mosaïque avec la présence de friches et pelouses. Bien qu'une rétractation spatiale soit observée au regard des données historiques, deux principaux noyaux de population persistent : la plaine de Péret et la plaine du Salagou.

Les suivis spécifiques réalisés ces dernières années à l'échelle de plusieurs ZPS ont permis d'observer des effectifs relativement stables sur le Salagou contrairement aux sites voisins. **Les dernières prospections réalisées en 2023 dans la plaine de Péret mettent cependant en évidence une diminution marquée des effectifs.**

Ces résultats ne peuvent être corrélée à des dynamiques de végétation, les habitats occupés étant relativement stables sur la ZPS. Des fluctuations interannuelles sont possibles (disponibilité alimentaire, causes climatiques, ...) mais d'autres facteurs démographiques nécessiteraient d'être explorés à des échelles plus importantes.

Dans ce contexte de déclin, il apparait impératif de poursuivre les suivis réguliers mais également de les synchroniser afin d'explorer l'hypothèse d'une variation interannuelle des effectifs de manière satisfaisante.

3. Aigle de bonelli (*Aquila fasciata*)

L'Aigle de Bonelli est l'un des rapaces les plus menacés sur le territoire français. En 2020, sa population s'élève à 41 couples nicheurs (22 couples en 2002 et 80 en 1960).

Le couple d'aigles de la ZPS est suivi chaque année dans le cadre du Plan National d'Action dont l'espèce fait l'objet. **La reproduction a été un succès cette année. Deux jeunes mâles ont été bagués.**



Figure 4: Bagueage aiglon de Bonelli en 2023 (Source : Mickaëlle Bassot)

4. Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Le Blongios nain est un petit héron migrateur relativement peu connu du fait de sa discrétion. Les habitats occupés par l'oiseau sont principalement des phragmitaies et typhaies denses offrant une disponibilité suffisamment importante de proies, des postes de chasses à l'affût et la possibilité pour l'oiseau de nicher au-dessus de l'eau. L'installation d'un nid au-dessus de l'eau permet notamment de se prémunir des prédateurs terrestres.



Figure 5: Blongios nain mâle, Rouens, 2023 (source : la Salsepareille)

Les milieux naturels occupés sont généralement soumis naturellement et artificiellement à des fluctuations importantes des niveaux d'eau. **L'évolution du niveau d'eau lors de la période de reproduction est un facteur important qui conditionne la localisation des nids et le succès reproducteur.**

Identifiée depuis 1988, la population de la ZPS n'est suivie de manière régulière que depuis 2018 dans le cadre de l'animation Natura 2000 et de la modification de la gestion du barrage.



Figure 6: Zone accueillant un nid en juillet 2023 (source : la Salsepareille)

Les effectifs connus sont ainsi passés de 1 à 3 couples nicheurs avant 2018 à plus de 6 couples en 2021. Ces suivis ont permis de confirmer la présence de l'espèce au niveau de l'anse d'Ariège et d'identifier de nouvelles zones de nidification (Révérignès, anses de Rouens et de Celles). **L'existence de ce noyau de population important donne à la ZPS une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce en région.**

Cette année a permis d'observer les conséquences d'une côte du lac basse sur la population (assec d'une grande partie des phragmitaies dès l'arrivée des oiseaux). **Les effectifs estimés en 2023 se limitent à un seul couple reproducteur.** Il semble, au regard des observations réalisées, que les individus cantonnés en

mai n'ont pas engagé de reproduction ou ont échoué. Seule une ponte tardive ou de remplacement a été découverte en juillet au niveau de l'anse ouest de la presqu'île de Rouens.

Un suivi annuel semble essentiel pour suivre les conditions de fluctuation des effectifs et préciser les conditions nécessaires au maintien de cette population, en particulier lorsque la cote du lac est basse en début de saison de reproduction.

Le questionnement porte sur l'influence des activités de loisirs proches de la roselière, rendue plus accessible avec une côte basse du lac. Il est précisé, qu'en parallèle des suivis, la gestion de la fréquentation menée par le Grand Site permet d'améliorer la quiétude des secteurs de nidification. Des réflexions seront menées dans les années à venir pour améliorer la préservation de ces zones. Plusieurs personnes s'interrogent sur le maintien de conditions favorables à cette espèce dans les années à venir dans un contexte de sécheresses de plus en plus fréquentes.

Perspectives 2024 – Suivis naturalistes

- **Suivi de l'Engoulevent d'Europe à l'échelle de plusieurs ZPS**

Un suivi de l'Engoulevent d'Europe sera réalisé à l'échelle de plusieurs ZPS. Les données obtenues constitueront un état initial pour l'espèce sur le site et serviront de base pour étudier l'évolution des effectifs dans les années à venir. L'élaboration d'un protocole commun à permettra d'étudier répartition et évolution des effectifs à des échelles plus importantes.

- **Suivi de la population de Blongios nain (financé par le Département dans le cadre des projets de modification du marnage)**

Un suivi très régulier de la population de Blongios nain est essentiel afin d'adapter correctement la gestion des berges du lac. Le suivi sera financé par le Département en 2024 dans le cadre des projets de modification du marnage. Il permettra de suivre la fluctuation des effectifs et de préciser les conditions nécessaires au maintien de la population selon l'évolution de la côte du lac.

- **Suivi de l'Outarde canepetière (réalisé dans le cadre du PNA)**

Un suivi de l'Outarde canepetière sera réalisé dans le cadre du plan national d'action en 2024. Ce type de recensement est effectué tous les 4 ans et fait l'objet d'un protocole commun à l'échelle nationale. A l'échelle de la ZPS il permettra éventuellement d'appuyer ou non les hypothèses d'une augmentation des effectifs et/ou d'identifier des reports éventuels à l'échelle régionale.

- **Suivi de l'Aigle de Bonelli (réalisé dans le cadre du PNA)**

Comme chaque année, un suivi de la nidification du couple d'aigles de Bonelli sera mis en place dans le cadre du plan national d'action. Les jeunes de l'année seront bagués en cas de succès de la reproduction.

V- Promotion des pratiques agroenvironnementales

1. Renforcer les liens avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze »

Les liens entre le Grand Site et l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » ont été renforcés par la signature d'une convention le 25 octobre 2022. Cette convention arrivant à échéance fin 2023, une réunion a été organisée à l'automne afin de faire le point sur le partenariat et procéder à la mise à jour du document avant signature.



Figure 7: Signature d'une première convention entre le Grand Site et l'association en 2022.

Le partenariat mis en place permet, entre autres, de construire un programme d'accompagnement adapté aux enjeux du site et aux besoins des agriculteurs mais également de renforcer la participation de ces derniers aux événements organisés par le Grand Site.

2. Projet Agroenvironnemental et climatique 2023 – 2027

Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent **d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement**. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications des pratiques des agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche.



Figure 8: Réalisation de diagnostics écologiques et pastoraux pour chacune des exploitation engagées (source : SMGS)

Le projet de territoire, rédigé et déposé en 2022, a pour principaux objectifs :

- La **réduction de l'usage des produits phytosanitaires** sur les exploitations ;
- Le **maintien d'une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité** (infrastructures agroécologiques, maintien de milieux ouverts, ...) ;
- **L'adaptation et l'atténuation du changement climatique.**

L'année 2023 est la première année de contractualisation de la nouvelle programmation PAC 2023-2027. Après avoir rédigé le nouveau projet de territoire, la chargée de mission a fait le lien entre les institutions concernées (Région, DRAAF...), les partenaires techniques (Chambre d'agriculture de l'Hérault, CIVAM...) et les agriculteurs. Les notices de territoire et de mesures ont été rédigées et les bénéficiaires potentiels de contrats MAEC ont été recensés.

Pour les 9 éleveurs souhaitant s'engager, le SMGS a coordonné la mise en place de **diagnostics agropastoraux et écologiques pour chaque exploitation**. Ces diagnostics ont permis de croiser les enjeux environnementaux et les besoins des agriculteurs. Ils ont servi de base au choix des mesures et à la mise en place de recommandations adaptées. **Après la réalisation des diagnostics, 8 éleveurs pour 380 ha ont finalement été engagés**. Au total, environ 267 000 € seront attribués pour ces agriculteurs sur les 5 ans d'engagement.

Les mesures viticoles proposées à l'échelle régionale étant peu adaptées au territoire, aucun viticulteur n'a souhaité s'engager en 2023. Le Syndicat Mixte a rédigé un courrier pour informer la DREAL, la DRAAF, la Région et le Ministère des enjeux liés à la mobilisation de ces mesures. Des réflexions sont à mener pour poursuivre le suivi et l'accompagnement des viticulteurs sur le site.

3. Accompagnement technique des agriculteurs

Des journées techniques ont été organisées afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur changement de pratiques.

Une journée a été organisée le 26 juin à destination des éleveurs sur la thématique de l'adaptation au changement climatique. La visite d'une exploitation et les échanges ont permis d'évoquer l'impact du changement climatique sur la sécurité fourragère des exploitations et les pistes d'adaptation pouvant être mises en place.

Un atelier a été organisé à destination des viticulteurs en décembre sur l'implantation et le pilotage de couverts végétaux. Les couverts peuvent, en effet, présenter de multiples avantages pour la préservation du sol, la lutte contre l'érosion ou encore la diminution de l'usage des herbicides.

Parallèlement à cela **une formation Biodiv'eau a été proposée par le CEN Occitanie et la Chambre d'agriculture de l'Hérault** en partenariat avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » et le Grand Site. Ce projet a pour vocation de sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de conservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau au sein des exploitations. Une dizaine d'agriculteurs du site se sont mobilisés et ont pu bénéficier d'un accompagnement.



Figure 9: Journée d'échange sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à destination des éleveurs (source : SMGS)

Enfin, **un accompagnement individuel a été proposé pour quelques exploitations viticoles souhaitant entamer un changement de pratiques favorables à la biodiversité** (diminution des traitements phytosanitaires, passage en agriculture biologique, ...). Un dimensionnement des besoins économiques et en termes de temps de travail a été mis en place en prestation par la Chambre d'agriculture. Selon chaque cas particulier, les différentes aides pouvant être mobilisées (aides à l'achat de matériel, ...) ont été recensées et présentées aux agriculteurs.

Laurent Baccou (DDTM 34) s'inquiète pour la filière viticole bio dans les années à venir. Céline Mendes (CIVAM bio) et Jean-Christophe Petit (Chambre d'agriculture de l'Hérault) expliquent que la situation

viticole est compliquée au global, au-delà de la filière biologique : la crise viticole fait suite à différents facteurs convergents : une crise climatique avec une baisse des précipitations associée à une crise économique (inflation qui conduit à une baisse de consommation, tendance perceptive depuis plusieurs années) à l'échelle nationale.

4. Suivi du foncier départemental

Depuis 2017, le Syndicat mixte, dans le cadre de ses missions, est en charge de l'animation et du suivi du foncier agricole départemental, représentant **650 hectares de surfaces agricoles sur le domaine départemental du Salagou**. Une grande majorité de ces surfaces à une vocation pastorale alors que 68 hectares, concentrés sur les communes de Liausson, Octon et Salasc, sont actuellement exploités en viticulture.

Les parcelles concernées sont mises à disposition d'agriculteurs par le Département de l'Hérault, via l'élaboration de conventions d'occupation du domaine public (CODP).

2023 a été une année charnière : un travail de veille foncière et de cartographie a pu mettre en évidence un grand nombre de parcelles inoccupé ou exploité sans convention. Ce résultat a justifié la mise en place d'un **nouvel appel à candidatures sur 150 ha à vocation pastorale et 10 ha de terres arables**.

En parallèle, une démarche agroenvironnementale, adaptée à chaque type d'agriculture, a été élaborée avec l'**intégration de clauses environnementales dans les conventions**. Les objectifs définis sont la préservation des infrastructures agroécologiques, le maintien de la mosaïque de milieux ouverts et la réduction des produits phytosanitaires.

Des réunions d'animations du **groupe de travail technique, composé des membres du Grand Site et des partenaires techniques** (CEN, CIVAM bio, Chambre d'agriculture, La Salsepareille et le Pays Cœur d'Hérault) ont eu lieu. Ils avaient comme enjeux de travailler et valider la démarche agroenvironnementale et la mise en place de l'appel à candidatures.

Contrairement aux précédents appels, les terres arables ont été ouvertes à tout type de productions agricoles afin d'améliorer la souveraineté alimentaire du territoire et maintenir une mosaïque paysagère, favorable à la biodiversité. Un travail d'**inventaire et de recensement des infrastructures agroécologiques** sur le terrain a été effectué pour les terres arables en lien avec le CEN et la Salsepareille. Les deux mesures définies pour les terres arables sont l'obligation d'une certification agroenvironnementale (HVE ou agriculture biologique) ainsi que le maintien des infrastructures agroécologiques avec des règles de gestion.

Concernant l'appel à candidature organisé en 2023, huit candidatures ont été reçues : 3 concernaient les parcelles pastorales et 5 (dont une hors délai) les terres arables. L'ensemble des dossiers a été étudié par un jury technique (composé des membres du groupe de travail) puis par un jury d'élus. Ces deux jurys ont permis de sélectionner pour chaque parcelle le candidat jugé le plus adapté et répondant aux enjeux du site.

Alain Ravayrol s'interroge sur l'application de cette animation foncière sur la plaine de Péret (parcelles foncières présentant un intérêt pour la conservation de l'Outarde canepetière).

Cécile Olive alerte sur la forte charge de travail à prévoir pour le Grand Site qui assure déjà le suivi de l'ensemble du domaine départemental du Salagou.

Plusieurs outils sont évoqués (obligation réelle environnementale avec cahier des charges favorable à l'espèce, ...) pour assurer la préservation des habitats favorables à l'Outarde sur ces parcelles.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault, Céline Mendes rappelle qu'un programme d'animation foncière est également mis en place, notamment sur la zone du Salagou.

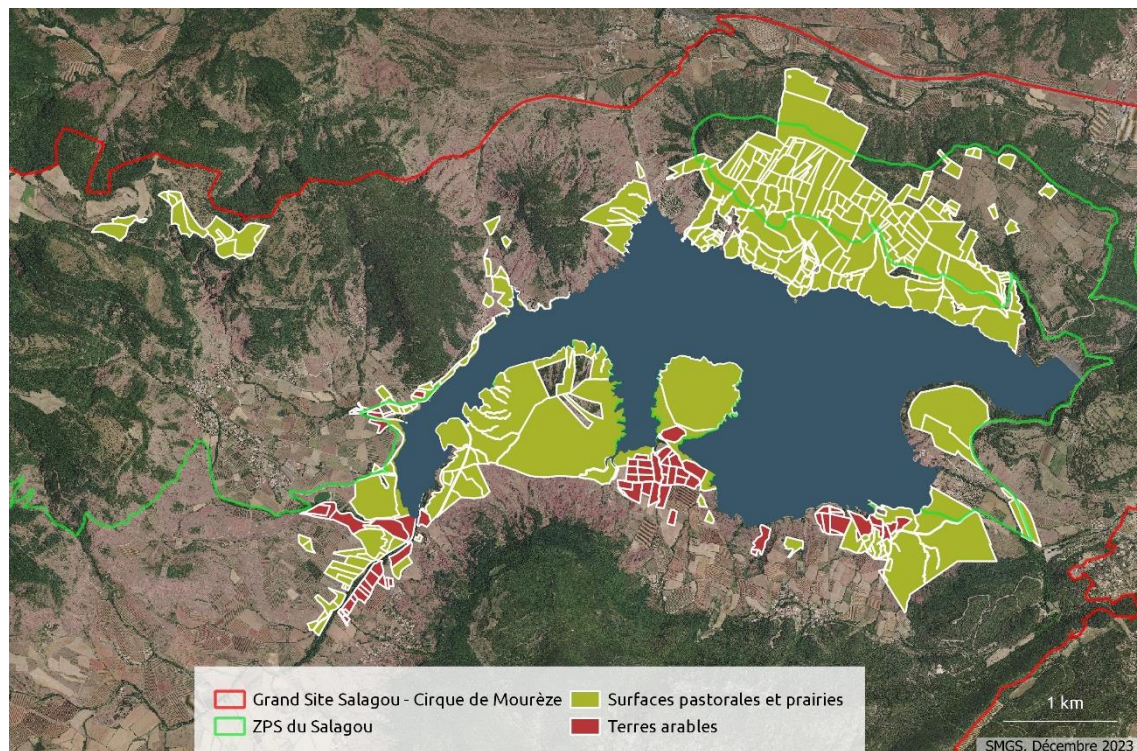


Figure 10: Cartographie du domaine départemental du Salagou (source : SMGS)

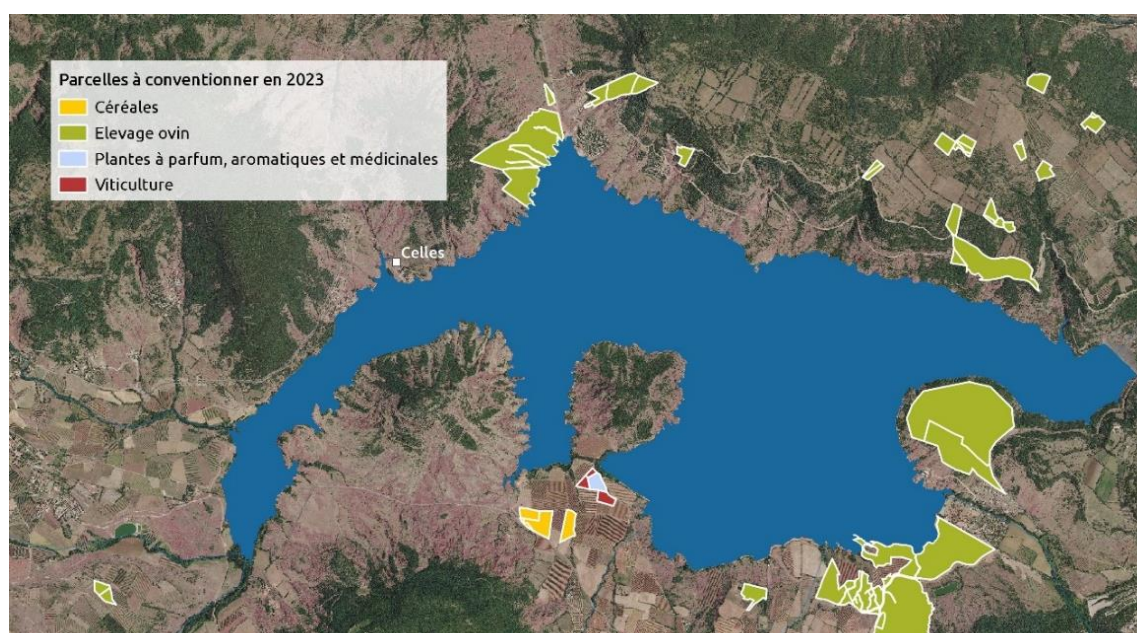


Figure 11: Nouvelle occupation des sols prévue pour les parcelles ayant fait l'objet d'un appel à candidature en 2023 (source : SMGS)

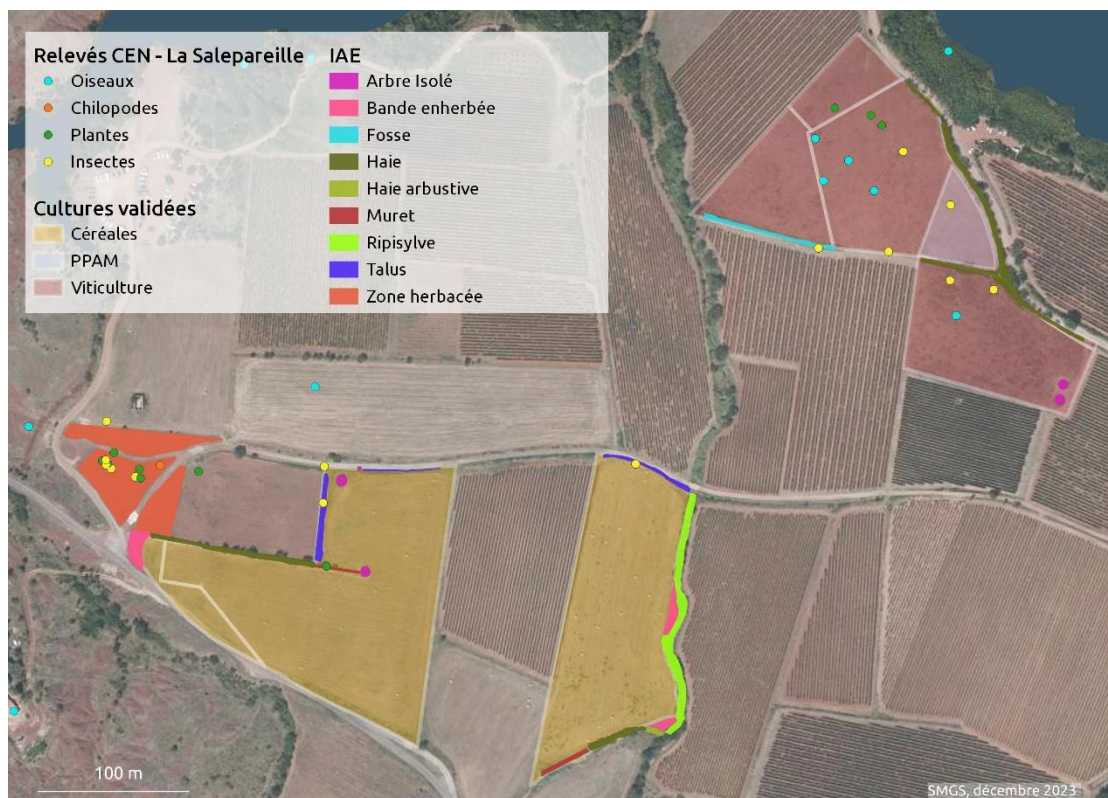


Figure 11: Exemple de recensement des infrastructures agroécologiques réalisé en 2023 (source : SMGS)

Perspectives 2024– Promotion des pratiques agroenvironnementales

- **PAEC**

Un suivi des mesures nouvellement engagées sera réalisé en 2024. Une attention particulière sera apportée aux exploitants engagés pour la première fois et à certaines exploitations qui, fortement affectées par la sécheresse, prévoient une diminution importante de la taille des troupeaux. Selon les évolutions envisagées, le plan de gestion de ces exploitations sera modifié.

Une évolution de la mesure viticole proposée à l'échelle nationale n'est pas à prévoir pour l'année à venir. En revanche, et même s'il ne s'agit pas de sa vocation première, un engagement de viticulteurs en agriculture biologique qui ne perçoivent pas d'autres aides pourrait être envisagée.

Enfin, un programme d'accompagnement sera mis en place. Les thématiques seront définies prochainement en fonction des besoins des agriculteurs et des enjeux du site et en prenant en compte les programmes de formations des structures partenaires.

- **Foncier départemental**

En janvier 2024, un état des lieux des renouvellements sera effectué avec les services techniques départementaux. Une réflexion sur l'accompagnement des agriculteurs concernés débutera en lien avec la démarche agroenvironnementale incluse dans les conventions. L'inventaires des infrastructures agroécologiques sera poursuivi sur les terres arables. Enfin la veille foncière sera poursuivie afin d'identifier les parcelles pouvant faire l'objet d'un futur appel à candidature.

VI- Actions d'information, communication et sensibilisation

1. Sensibilisation du grand public et des scolaires

Le Grand Site est intervenu le 15 avril dernier lors de la **seconde édition de l'exploration sensible de la Dourbie** organisée par la Communauté de communes du Clermontais. Une centaine de visiteurs ont pu apprécier cette randonnée mêlant découvertes, échanges et temps artistiques.

Un programme de plusieurs animations a été mis en place à destination d'une classe de CE1-CE2 de l'école d'Octon. Une première demi-journée a été réalisée le 14 novembre. En cheminant jusqu'au bord du lac, les élèves ont pu découvrir les enjeux du site Natura 2000 et les espèces présentes à cette période. Une seconde rencontre a eu lieu en classe le 28 novembre. Les élèves ont pu revenir sur les apprentissages de la sortie précédentes et échanger sur ces enjeux. Une dernière sortie sur le terrain est prévue au printemps 2024 pour clôturer ce cycle.



Figure 12: Animation à destination des élèves de l'école d'Octon (source : SMGS)

2. Accompagnement des élus et des collectivités partenaires

Un lien constant a été maintenu avec le service développement durable de la Communauté de communes du Clermontais afin d'accompagner leurs actions menées en faveur de la préservation de la biodiversité. La communauté de communes a obtenu le label territoire engagé pour la nature et crée un groupe de travail composé d'élus sur la thématique de la biodiversité. Un accompagnement du Grand Site a notamment été mis en place concernant la trame noire. Une rencontre a été organisée le 4 avril afin d'accompagner les élus sur la question de la pollution lumineuse.

Le 5 décembre, la chargée de mission est intervenue dans le cadre du groupe de travail biodiversité. Elle a informé les élus sur le dispositif Natura 2000, les enjeux du site et les possibilités d'actions en tant qu'élus (en lien avec la dotation aménités rurales).

Un accompagnement individuel de plusieurs communes a été mis en place sur des thématiques particulières (projet de restauration du vivier de Villeneuve, ...).

3. Zoom sur la dotation aménités rurales

Créée dans le cadre de la loi de finances, la dotation aménités rurales (anciennement dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité) vise à **soutenir financièrement les communes rurales dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité.**

Les communes concernées sont :

- Les communes de moins de 10 000 habitants ;
- Qui ont un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique ;
- Dont le territoire est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000.

Sur le site du Salagou, 9 communes sont pour le moment concernées : Péret, Cabrières, Salasc, Lieuran-Cabrières, Mourèze, Liausson, Villeneuve, Brenas et Méripons.

L'attribution est individuelle et au prorata de la population de la commune et de la proportion du territoire de la commune couvert par un site Natura 2000 au 1^{er} janvier de l'année précédente. Le montant minimum est de 3000 €.

La tendance est à l'augmentation de cette dotation (passage de 40 M à 100 M à l'échelle nationale en 2024) et à l'élargissement du nombre de communes bénéficiaires.

Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de cette dotation mais il s'agit d'une **véritable opportunité pour les communes de donner un rôle central à la biodiversité dans leur projet de territoire.**

Le Grand Site se tient à disposition de chacune des communes pour les accompagner techniquement sur la mise en place de projets valorisables auprès des habitants et répondant aux enjeux environnementaux spécifique de leur territoire.

Plusieurs élus présentent des actions mises en place notamment grâce à la dotation aménités rurales qu'ils perçoivent. La commune de Villeneuve souhaite construire un spectacle sur les chauves-souris avec les comédiens de la commune. Elle projette d'aménager l'étage de l'église pour la rendre accessible aux chauves-souris. La commune de Péret travaille avec l'association Paysarbres pour implanter des haies dans la commune. La commune de Brenas souhaite végétaliser le nouveau parking visiteur.

Perspectives 2024 – Actions d'information, sensibilisation et communication

- **Scolaires et Grand Public**

La dernière séance à destination de l'école d'Octon sera programmée au printemps. Un nouveau cycle d'animation sera mis en place pour l'année scolaire suivante.

Plusieurs animations à destination du grand public seront proposées (ciné débats, balades nature, ...).

Une demi-journée de sensibilisation aura lieu en janvier à destination des organisateurs de manifestations sportives.

- **Acteurs locaux**

Plusieurs actions seront organisées afin de sensibiliser les élus et de les accompagner sur des projets en lien avec la préservation de la biodiversité (visites terrain, mise en avant des projets réalisés, accompagnement individuel, ...).

VII- Veille environnementale

1. Accompagnement des porteurs de projets – Evaluation simplifiée des incidences

Le Syndicat Mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- 17 manifestations sportives et culturelles
- 3 projets de travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projets de construction, travaux de rénovation, etc.).
- Avis pour les survols de drones et tournages
- Avis pour le PLU de Clermont l'Hérault

En 2022, une stagiaire avait été recrutée afin de faciliter la démarche d'évaluation des incidences sur le site. A la suite d'un important travail de terrain, plusieurs cartographies des sentiers « autorisables » pour les manifestations avaient été produites. Ces cartes tiennent compte des enjeux environnementaux du site, des périodes de l'année et des pratiques sportives concernées. Fournies lors des Appels à Manifestation d'Intérêt, elles permettent aux porteurs de projets de construire des parcours en cohérence avec les enjeux du site. L'ensemble de ces cartes a été actualisé en 2023 en fonction de l'évolution des enjeux naturalistes.

En fin 2022, un sentier a été créé et balisé sans autorisation et en infraction au code de l'environnement (APPB) au niveau d'une zone très sensible pour la nidification des espèces patrimoniales dans le cirque de Mourèze. Le Syndicat Mixte a travaillé en lien avec la mairie, l'OFB et l'association la Salsepareille pour identifier et informer la personne responsable. Le débalisage et rebouchage du sentier a été organisé pour éviter la fréquentation de cette zone avant la saison de nidification. Une veille a été mise en place pour s'assurer que ce tracé ne soit pas posté sur les réseaux sociaux et applications sportives.

La directrice du Grand Site rappelle le fonctionnement de l'accueil des porteurs de projets, de sa progressive structuration avec la mise en place de l'appel à manifestations d'intérêts. Elle évoque notamment le souhait des élus du Grand Site d'intégrer une sensibilisation environnementale pour toutes les manifestations sportives, culturelles et festives pour 2024.

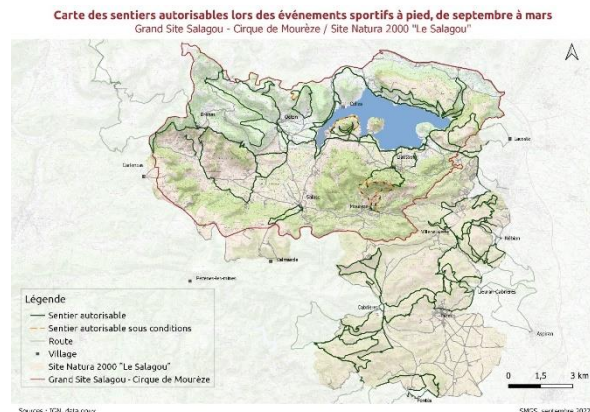


Figure 13: Exemple de cartographie fournie aux organisateurs de manifestations sportives (source : SMGS)

2. Veille environnementale et sensibilisation sur le terrain

La chargée de mission, en appui aux équipes de patrouille du Grand site, s'est rendue à plusieurs reprises sur le terrain afin de sensibiliser à la démarche Natura 2000 et au respect du code de conduite du site.

Elle a contrôlé de manière régulière la prise en compte des recommandations formulées lors des évaluations simplifiées des incidences.

Perspectives 2024 – Veille environnementale

Une veille environnementale sera maintenue tout au long de l'année. Les porteurs de projets et organisateurs de manifestations sportives seront accompagnés dans le cadre des évaluations simplifiées des incidences.

Une demi-journée de sensibilisation sera organisée en janvier à destination des organisateurs de manifestations sportives afin de les sensibiliser aux enjeux du site et de les informer sur la réglementation des sites Natura 2000.

Un courrier sera adressé à chacune des communes du site pour les informer plus précisément du dispositif d'évaluation des incidences en site Natura 2000 et les inciter à faire le lien entre les porteurs de projets et le Grand Site.

Perspectives 2024 – Evaluation du DOCOB

Le document d'objectifs du site Natura 2000 a été validé en 2010. Une évaluation en 2017 avait donné lieu à quelques mises à jour. Après plusieurs années de mise en œuvre et au vu de l'évolution des connaissances et des enjeux, une nouvelle évaluation est prévue en 2024.

Selon le temps de travail et les financements disponibles, une réflexion sera menée afin de permettre l'intégration des enjeux liés au changement climatique aux documents de gestion. Une méthodologie a été développée en ce sens dans le cadre du projet LIFE Natur'adapt.